

**P7\_TA(2012)0061**

**Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes \*\*\***

**Résolution législative du Parlement européen du 16 février 2012 sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes (11343/2010 – C7-0207/2011 – 2010/0093(NLE))**

**(Approbation)**

*Le Parlement européen,*

- vu le projet de décision du Conseil (11343/2010),
  - vu le projet de convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes (09429/2010),
  - vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 207, paragraphe 4, premier alinéa et à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C7-0207/2011),
  - vu l'article 81 et l'article 90, paragraphe 7, de son règlement,
  - vu la recommandation de la commission du commerce international et l'avis de la commission des affaires étrangères (A7-0026/2012),
1. donne son approbation à la conclusion de l'accord;
  2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des parties à la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes et aux présidents de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne.